

GUIDE DE RELANCE DES COMPÉTITIONS EN PÉRIODE DE COVID



WWW.FNQ.CA



**FÉDÉRATION
DE NATATION
DU QUÉBEC**

Mise à jour : 6 mai 2022

Table des matières

Avertissement.....	3
À compter du 14 mai 2022.....	3
Informations destinées aux clubs participant.....	3
Informations destinées aux comités organisateurs.....	3
Gestion des risques.....	4
ANNEXES	5
Annexe 1.....	6
Formulaire d'acceptation de risques.....	6
Annexe 2.....	7
Formulaire d'exclusion d'un participant pour raison sanitaire.....	7

Avertissement

Il est possible que le propriétaire ou le gestionnaire de l'installation aquatique où se déroule votre activité ait une interprétation différente des mesures gouvernementales de celle de la FNQ ou de votre club ou association. Il est important de se souvenir que selon la chaîne décisionnelle présentée, le propriétaire ou le gestionnaire de l'installation aquatique est à un palier décisionnel plus élevé que la FNQ ou votre club ou association.

En tout temps, les mesures sanitaires imposées par la santé publique ainsi que les procédures en place dans les installations doivent être respectées pour toute personne présente à la compétition sous risque d'expulsion immédiate.

Pour plus d'information :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/loisir-et-sport>

À compter du 14 mai 2022

- Reprise complète de tout type de compétition.
- Aucune limite de participants ou de spectateurs. Seule la capacité d'accueil maximale déterminée par le gestionnaire aquatique/propriétaire des installations sportives devra être observée.
- Abandon de l'obligation de distanciation physique et du port du masque.

Informations destinées aux clubs participant

Chaque club participant a la responsabilité :

D'assurer la présence d'une personne (entraîneur ou accompagnateur) pour faire le lien avec le comité organisateur et de rester en contact régulier avec le directeur de rencontre avant, pendant et après la compétition

D'anticiper tous les scénarios et de prévoir son plan d'action en conséquence

D'appliquer le plan de sécurité fourni par le comité organisateur

Informations destinées aux comités organisateurs

Désigner un coordonnateur à la gestion de risque (Tâche pouvant relever du directeur de rencontre)

Le coordonnateur à la gestion de risque peut être le directeur de rencontre ou tout autre bénévoles désignés et coordonnera et/ou déléguera :

- S'assurer d'être le premier contact en cas de contamination et de faire le suivi nécessaire auprès de la FNQ;
- Répondre à toutes les questions en relation avec les mesures sanitaires.

Gestion des risques

Important : En cas d'annulation de l'événement ou d'exclusion d'un participant, la FNQ devra être informée dans les plus brefs délais par le coordonnateur à la gestion de risque à l'adresse : competition@fnq.ca

Formulaire à signer

Chaque nageur et entraîneur a signé en début de saison un formulaire d'acceptation de risques lors de son inscription dans le système d'inscription en ligne de Natation Canada, il ne sera donc pas nécessaire d'en signer un nouveau lors d'une compétition.

Chaque bénévole et officiel présent peut en revanche l'avoir signé pour le début de la compétition (Annexe 1). Cela reste un choix du comité organisateur.

Risque d'annulation

Si après le début de la compétition, un cas venait à être déclaré, ou s'il existe un doute raisonnable que quelqu'un ait contracté la COVID ou présente des symptômes alors :

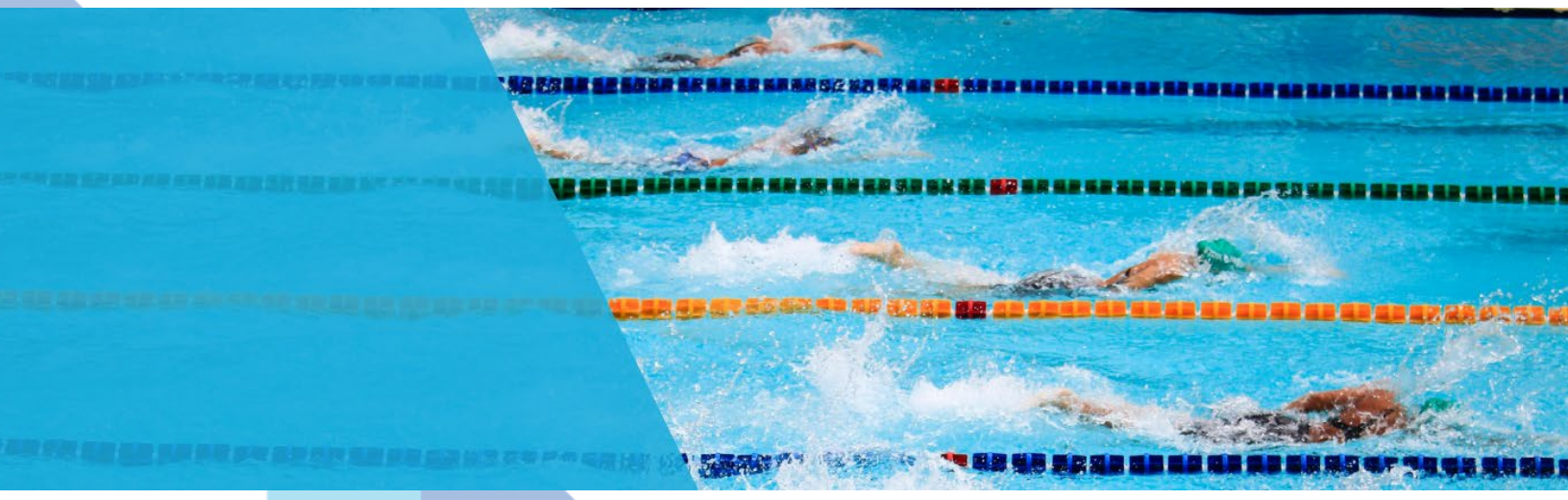
- Il est demandé aux comités organisateurs de mettre en place une politique de remboursement pour les nageurs qui ne peuvent prendre part à la compétition, notamment en cas de restriction.
- De la même manière, il serait judicieux que le comité organisateur négocie une politique de gratuité auprès du responsable des installations si la compétition doit être annulée à cause de la COVID ou d'une restriction imposée par la santé publique.

Risque d'exclusion

Il est possible qu'un participant (nageur, entraîneur, bénévole, officiel, accompagnateur) n'ait pas accès au plateau sportif s'il ne répond pas aux normes de la santé publique.

En cas d'exclusion ou de refus d'accès aux installations, le formulaire d'exclusion d'un participant (ANNEXE 2) doit être complété par le coordonnateur de gestion de risque et remis au directeur de rencontre. Le comité organisateur peut se prévoir un local/lieu d'isolement. Dans le cas d'exclusion :

- **D'un nageur**, la responsabilité revient à son club et ce dernier se doit d'avoir un plan d'action afin d'assurer la surveillance des nageurs exclus, en dehors du plateau sportif.
- **D'un entraîneur**, les nageurs sous sa charge doivent également quitter les installations s'il est le seul responsable du club présent.





ANNEXES

Annexe 1

Formulaire d'acceptation de risques



RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciale et fédérale, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

La Fédération de natation du Québec et ses membres, dont (nom du club) _____ fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé Publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant, la Fédération de natation du Québec et (nom du club) _____ ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En signant le présent document,

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités de la Fédération de Natation du Québec ou de (nom du club) _____. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections;
- 2) Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités de la Fédération de Natation du Québec ou de (nom du club) _____ est volontaire;
- 3) Je déclare que je (ou, si le participant est mon enfant âgé de 13 ans et plus) possède un passeport vaccinal en règle me permettant (ou permettant à mon enfant de 13 ans et plus) de participer aux activités de la Fédération de Natation du Québec ou de (nom du club) _____.
- 4) Je déclare que ni moi, (ou mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 10 derniers jours;
- 5) Si moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de la Fédération de Natation du Québec ou de (nom du club) _____ durant au moins 5 jours après la date du début des symptômes si je (ou mon enfant, si le participant est mineur) suis adéquatement vacciné. Je comprends que l'absence doit être de 10 jours si je (ou mon enfant, si le participant est âgé de moins de 12 ans) ne suis pas adéquatement vacciné.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que la Fédération de natation du Québec reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Nom du participant (lettres moulés)

Nom du parent/tuteur/ responsable légal (si le participant est mineur ou ne peut légalement donner son accord)

Signature du participant

Signature du parent/tuteur/responsable légal

Lieu / Date : _____

Annexe 2

Formulaire d'exclusion d'un participant pour raison sanitaire

Date et lieu de l'événement :

Nom :

Club (si applicable) :

Fonction :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nageur | <input type="checkbox"/> Accompagnateur de club | <input type="checkbox"/> Autre bénévole (précisez) |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur | <input type="checkbox"/> Officiel | |

Raison de l'exclusion

- Est soumis à des mesures de quarantaine ou d'isolement décrétées par des autorités compétentes
- En attente d'un résultat de COVID-19
- A été en contact étroit (*) avec une personne ayant été diagnostiquée positif à la COVID-19
- Présente l'un des symptômes suivants :
 - o Fièvre
 - o Frissons ou tremblements
 - o Apparition ou l'aggravation d'une toux
 - o Difficulté à respirer - essoufflement
 - o Perte subite de l'odorat
 - o Perte de goût
 - o Mal de gorge
 - o Mal de tête
 - o Douleurs musculaires anormales
 - o Douleurs thoraciques
 - o Fatigue intense
 - o Perte importante de l'appétit
 - o Diarrhée ou maladie gastro-intestinale

Dans le cas où un (1) élément ci-dessus serait coché, le participant sera automatiquement exclu du lieu de compétition.

Personnes à aviser en cas d'exclusion

- Directeur de rencontre
- Juge-arbitre
- Gestionnaire des installations
- Entraîneur-chef du club concerné

(*) Vous êtes considéré comme en contact étroit si :

- Vous habitez avec une personne qui a la COVID-19
- Vous êtes le partenaire intime ou sexuel d'une personne qui a la COVID-19
- Vous êtes le proche aidant à domicile d'une personne qui a la COVID-19